

ARTICLE 7 : PRIX DES PARTICIPATIONS LIBRES

Dans le cadre de la participation libre, il sera remis à chaque candidat une place de cinéma valable au Grand Club de Dax d'une valeur de 5€.

Dans chaque catégorie (poésie 6-12 ans/ poésie 13-18 ans / poésie 18-25 ans ; récit 6-12 ans/ récit 13-18 ans / récit 18-25 ans ; BD 6-12 ans/ BD 13-18 ans / BD 18-25 ans), deux prix seront décernés par le jury (chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de 20€). Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

ARTICLE 8 : PRIX DES PARTICIPATIONS EN GROUPE & SCOLAIRES

Dans chaque catégorie (poésie 6-12 ans/ poésie 13-18 ans ; récit 6-12 ans/ récit 13-18 ans) ; deux prix seront décernés par le jury (lot de livres pour la classe d'une valeur de 40€). Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les résultats et la remise des prix auront lieu dans le cadre des Rencontres Lire 2019. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 10 : DEPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à l'étude de la SCP Gette-Pene / Andral, huissiers de justice, route de Junca 40400 Tartas.

Ce présent document est consultable sur le site www.dax.fr ou peut être adressé par mail sur simple demande la bibliothèque : bibliotheque@dax.fr

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax

Bibliothèque de Dax : 5 rue du Palais, 40100 Dax



Nom et prénom de l'enfant :

Âge :

Nom et prénom du représentant légal si l'enfant est mineur :

Participation libre

Participation en groupe ou scolaire

Etablissement scolaire :

Classe :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Titre du texte ou de la BD :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours d'écriture 2019.

Signature



RENCONTRES
à Lire *dax*

Concours d'écriture



J'ai entre 6 et 25 ans
J'habite à Dax ou dans l'agglomération

Je m'inscris !

RÈGLEMENT
&
BULLETIN
D'INSCRIPTION

CE QU'IL FAUT QUE JE SACHE ...

Le concours d'écriture est destiné aux jeunes de Dax et du Grand Dax âgés de 6 à 25 ans. Il est organisé dans le cadre des Rencontres Lire qui se tiendra les 12, 13 et 14 avril 2019.

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du Salon du Livre, la Ville de Dax, prise en la personne de son Maire, propose un concours d'écriture et de BD pour les jeunes des écoles primaires, des collèges, des lycées et des établissements supérieurs de Dax et du Grand Dax. Les textes des enfants et des adolescents prendront la forme :

- d'une poésie ou d'un slam (14 vers minimum, en rimes)
- d'un récit (nouvelle, conte...)
- d'une planche BD (1 planche type format A4 à compléter. Elle doit être retirée à la bibliothèque ou téléchargée en ligne sur bibliotheque.dax.fr)

Le concours est ouvert du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 6 mars 2019 à minuit.

ARTICLE 2 : THEME

Le thème choisi pour le concours 2019 est : « Océan »

ARTICLE 3 : CATEGORIE

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Poésie / Slam > 14 vers minimum, en rimes	Participation libre : le texte déposé est écrit par un seul auteur hors du cadre scolaire.	6-12 ans
		13-18 ans
		18-25 ans
Récit > nouvelle, conte...	Participation libre : le texte déposé est écrit par un seul auteur hors du cadre scolaire.	6-12 ans
		13-18 ans
		18-25 ans
BD >1 planche type format A4 à compléter	Participation libre : la BD est créée par un seul auteur hors du cadre scolaire.	6-12 ans
		13-18 ans
		18-25 ans

ARTICLE 4 : L'OEUVRE

Le texte sera rédigé sur le recto d'une feuille A4, dans une taille de police lisible (corps 10 min.) ou une écriture soignée.

La BD sera réalisée exclusivement sur la planche type format A4 fournie par la bibliothèque. Elle sera soignée, en couleur ou en noir et blanc.

Les candidats ayant participé dans le cadre scolaire sont autorisés à déposer aussi un texte dans le cadre de la participation libre.

Dans le cadre de la participation libre, un seul texte sera accepté par participant.

L'ensemble des productions seront manuscrites ou réalisées par ordinateur et seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone. Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant indiquera également son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Les candidats devront indiquer accepter la publication de leur production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire.

Aucun texte ni BD ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes et BD envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé aux candidats de droits d'auteur.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leurs noms et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes et BD sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les productions devront être déposées à la Bibliothèque Municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr avant le 6 mars 2019 à minuit.

L'inscription au concours est gratuite et ouverte aux jeunes de 6 à 25 ans.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

S'il souhaite exercer ce droit, contacter la bibliothèque par mail : bibliotheque@dax.fr .

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé

ARTICLE 6 : SELECTION DES LAUREATS

Un jury composé d'élus des commissions culture et éducation, de bibliothécaires, de libraires, de documentalistes et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture ou qualité des illustrations, originalité.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.



Ici je découpe

Pour participer, c'est facile :

- Lorsque j'ai rédigé mon texte ou dessiné ma BD, je remplis le bulletin d'inscription au dos.
- Je le dépose avec mon oeuvre à la bibliothèque Municipale de Dax jusqu'au 6 mars 2019.
- Je me rends à la remise des prix pendant les Rencontres à Lire .

Le bulletin d'inscription est au dos →